



Expliquer condamne aux dépens avec distraction au profit des avoc

Par **sami13**, le **04/09/2010** à **18:25**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu le jugement avec cette article:rnrn"condamne Madame XXXX aux dépens avec distraction au profit des avocats constitués." rnrnEst ce que quelqu'un peut m'expliquer qu'est ce que cela veut dire exactement ?rnrnmerci d'avance

Par **mimi493**, le **04/09/2010** à **23:37**

Je suppose que c'est un jugement d'appel avec avoué ?rnrnC'est l'application d'un des sens peu connu de distraction : séparer une partie d'un tout.rnrnça veut dire que ça donne le droit aux avocats/avoué, de prélever sur la somme que vous avez gagnée, les sommes des dépens qu'ils ont avancées.

Par **sami13**, le **05/09/2010** à **12:36**

Bonjour,rnrnMerci MIMI pour votre réponse,rnrnEn réalité c'est un jugement de divorce, et voici le jugement:rnrnPAR CES MOTIFS : [/s]rnrn Statuant par jugement contradictoire, en matière civile ordinaire,rnrnVu le mariage des épouxrnrnVu l'ordonnancernrn- PRONONCE le divorce sur le fondement de l'article 242 entre etrnrn- ORDONNE la publicité prévue par l'article 1082rnrn- CONDAMNE M. XXXXXXXX aux dépens avec distraction au profit des avocats constituées.rnrn- ORDONNE le recouvrement des frais comme en matière d'aide juridictionnelle.rnrnVoilà et Merci d'avance: rnrnPourquoi un jugement

contradictoire (qui ce que ca veux dire?)
Et pour quoi condamne un seul Ex conjoint aux
dépens avec distraction au profit des avocats constituées. et qui ce que ca signifié dans ce
cas !!
Cordialement.

Par **mimi493**, le **05/09/2010 à 14:24**

Le jugement contradictoire veut dire que les deux parties étaient présentes, ont pu s'exprimer,
donner leurs arguments, contredire les arguments de l'autre.
Est-ce qu'il y a eu dommages
et intérêts prononcés ?

Par **sami13**, le **05/09/2010 à 15:21**

Bonjour,
Non il y avait ni dommages ni intérêts prononcés !!
Le jugement est comme je
l'écris dans le message!
Cordialement.

Par **sami13**, le **06/09/2010 à 22:07**

Bonsoir Mimi,
Avez-vous une réponse à ma question?
Merci.

Par **mimi493**, le **06/09/2010 à 22:13**

Excusez-moi.
Non, là, je ne sais pas.